



Contrat de travail agricole sous régime TESA

Par **ANY56**, le **07/06/2017** à **04:40**

Bonjour,

Je voudrais savoir combien de fois le contrat TESA peut être renouvelé. L'employeur peut il établir le salaire en tenant compte des jours travaillés et non des 151 h/mois pour 35 h/semaine ? Le salarié peut il bénéficier de la couverture mutuelle entreprise (salarié entreprise agricole, régime MSA) ?

Merci de votre aide.